

## Procès-verbal du conseil municipal de Rosières du jeudi 09 juin 2023 à 10H30

**Présents** : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, M. Georges BARRIER, Mme Roselyne BONHOMME, M. Jean Bernard CIVET, Mme Josette FAURE, M. Guy MAREC, M. Serge GIDON, Mme Louissette VALOUR, et M. François VEROTS, Eric CEYTE, Jean-Louis GONNARD, Sandra ROUVIER et Valérie MALEYSSON

**Absents représentés** : Améline PICHON ayant donné procuration à Eric CEYTE, Marie-Hélène JULIEN ayant donné procuration à François VEROTS, Denis MARTEL ayant donné procuration à Fanny SABATIER, Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Serge GIDON

**Absente non représentée** : Mme Catherine GARDES

**Secrétaire de séance** : Madame Roselyne BONHOMME

Le quorum est atteint : 14 membres présents et 4 membres représentés et 1 absente non représentée

**Le procès verbal du conseil municipal du 25/05/2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

### **1. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN BIEN DE SECTION A LACHAUD DE BLANLHAC : FIXATION DU TARIF DE VENTE**

Madame le Maire rappelle la nouvelle demande de Madame et Monsieur WOJCIESZKO d'acquérir une partie du bien de section à « Lachaud de Blanlhac » cadastré Section A – N° 97 appartenant aux habitants désignés membres de la section de Blanlhac-La Bourgeade-Le Monteil. Elle revient sur la délibération n°2 du Conseil Municipal du 25 mai 2023 validant l'organisation d'un vote des membres des 3 sections.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer désormais sur un tarif de vente s'élevant à deux euros (2€) et précise que la totalité des frais (géomètre, notaire) sera supportée par l'acquéreur en cas d'avis favorable à l'occasion du vote des membres des sections concernées fixé le 24 juin.

**17 VOIX POUR ET 1 CONTRE (Jean-Bernard CIVET)**

### **2. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023**

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux. L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

En outre, elle rappelle que son absence de la liste présentée ce jour s'explique par son mandat de conseillère départementale. Elle fait ainsi partie d'office de la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs dans le département.

Le quorum étant atteint, le bureau électoral est constitué.

Une seule liste paritaire est déposée et enregistrée.

- la liste Rosières Renouveau est composée de :

- 1 . Roland GÉRENTON
- 2 . Valérie MALEYSSON
- 3 . Georges BARRIER
- 4 . Louissette VALOUR
- 5 . François VEROTS
- 6 . Roselyne BONHOMME
- 7 . Denis MARTEL
- 8 . Marie-Josette FAURE

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

**A obtenu :**

- Liste Rosières Renouveau : 18 voix

Madame la Présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- **Liste Rosières Renouveau, 5 sièges de délégués et sont élus :**

Roland GÉRENTON, Valérie MALEYSSON, Georges BARRIER, Louissette VALOUR, François VEROTS

- **Liste Rosières Renouveau, 3 sièges de suppléants et sont élus :**

Roselyne BONHOMME, Denis MARTEL, Marie-Josette FAURE

**La séance est levée à 11H.**

Le secrétaire de séance, Roselyne BONHOMME	Madame le Maire, Fanny SABATIER
	 